



Aux représentants dans les CDAS

L'administration centrale envisage une réorganisation fondamentale de réseau des délégations départementales, tant au regard de leurs missions et que de leurs moyens humains.

Un projet de régionalisation est en cours

Au prétexte des contraintes du passage à Chorus, il est en effet prévu de créer une plateforme régionale dirigée par un chef de support nommé par le Secrétariat Général qui regroupera des fonctions comptables et des fonctions de support. Un secrétariat dédié aux médecins de prévention et aux assistants de service social y serait également implanté.

La délégation départementale quant à elle se contenterait d'animer le CDAS, le BIL, et l'information des agents.

Un plan social est en cours

Ce transfert de missions s'accompagnerait bien entendu de transferts de personnels, et une majorité de délégués se retrouveraient seuls dans leur délégation, sans aucun assistant de délégation, ce qui remet en cause la continuité de service.

Un plan social est envisagé pour ces derniers, qui se ferait de manière progressive sur la base des départs à la retraite et de mutations au chef lieu de région.

Une motion est en cours de rédaction avec l'ensemble des fédérations syndicales. Elle sera présentée à l'Administration le 1er mars prochain.

Les membres des CDAS doivent s'opposer rapidement à ce démantèlement qui remet en cause les missions des délégations, le rôle du délégué, le dialogue social de proximité et l'ensemble des moyens de l'action sociale.

Le groupe de travail du CNAS consacré à ce sujet se tiendra le 1er mars :faites

remonter rapidement vos réactions avant le CNAS du 31 mars et n'hésitez pas à interpeller vos présidents de CDAS.

La fédération